



Europe du Sud-Est

Faits marquants

- Dans la région, le nombre total de réfugiés et de déplacés internes a continué à diminuer, passant de 600 000 à la fin de l'année 2005 à 504 000 à la fin de l'année 2006.
- Au total, 22 centres collectifs ont été fermés en Serbie, de sorte que le nombre de réfugiés et de déplacés internes logés dans ces structures est passé de 9 130 à 7 480.
- Plus de 4 600 réfugiés, pour la plupart en provenance de Serbie et de Bosnie-Herzégovine (BiH), ont regagné la Croatie et environ 1 400 d'entre eux ont bénéficié d'une assistance directe de l'UNHCR à cet effet.
- Près de 4 200 déplacés internes ont regagné leur localité d'origine en BiH (3 540 d'entre eux ont bénéficié pour cela de l'aide du Haut Commissariat), tandis que plus de 1 400 réfugiés rentraient dans leur patrie (l'UNHCR prodiguant son assistance à 128 d'entre eux).
- Le Gouvernement de la Serbie et les Institutions provisoires d'auto-administration (IPAA) de la province du Kosovo ont signé un protocole sur les retours volontaires et durables en juin 2006, à l'issue de longues négociations facilitées par l'UNHCR ; le Haut Commissariat présidait le Groupe de travail sur les retours, institué au titre du processus de Dialogue direct entre Belgrade et Pristina et sous l'égide duquel le protocole a été conclu.
- L'UNHCR a mobilisé des fonds supplémentaires pour traiter un problème qui touche fréquemment les déplacés internes originaires du Kosovo ou résidant dans la province, à savoir l'absence de papiers d'identité. En septembre 2006, le Haut Commissariat a commencé à mettre en œuvre un projet, destiné à inscrire les personnes déplacées à l'intérieur de la Serbie ou du Kosovo à l'état civil. Le projet, qui vise à renforcer la protection des déplacés, se poursuivra en 2007.

Albanie

Bosnie-Herzégovine

Croatie

ex-République Yougoslave de Macédoine

Serbie

Monténégro



Environnement opérationnel

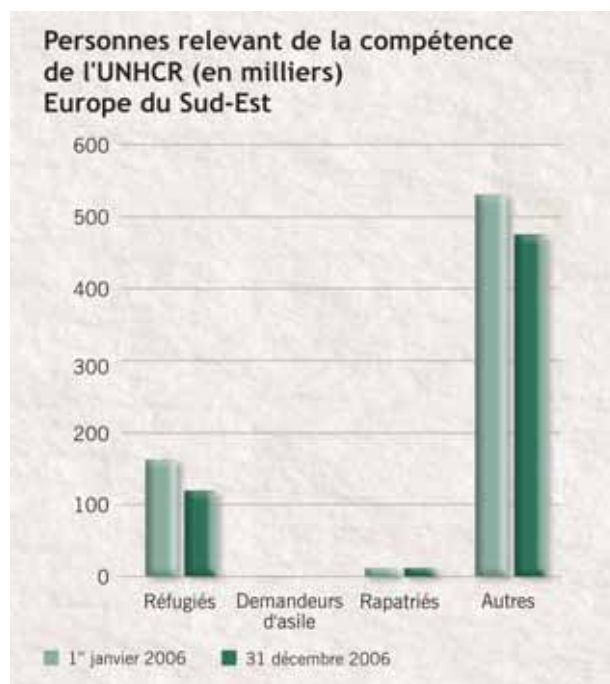
Dans la sous-région, l'environnement opérationnel a été dominé par deux événements politiques de toute première importance : l'indépendance du Monténégro et l'ouverture des pourparlers relatifs au statut du Kosovo. À l'issue d'un référendum positif, le parlement monténégrin a proclamé l'indépendance du pays le 3 juin 2006 et le Monténégro est devenu le 192^e État membre des Nations Unies. Ces événements politiques se sont déroulés dans le calme et n'ont pas suscité d'autres déplacements de population. Par la suite, la Serbie a organisé un référendum relatif à une nouvelle constitution, dissous le gouvernement et organisé des élections.

Au Kosovo, les négociations sur le statut ont réellement débuté après la nomination de l'Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations Unies et l'ouverture à Vienne du Bureau de l'Envoyé spécial des Nations Unies au Kosovo, survenues à la fin de l'année 2005. En dépit de plusieurs séries de négociations et de progrès sur certains fronts, les différences sur la question fondamentale, à savoir le futur statut juridique de la province, sont demeurées irréductibles, Belgrade proposant une autonomie très large et les IPAA du Kosovo rejetant toute autre solution que l'indépendance.

Réalisations et impact

Le nombre total de personnes (réfugiés et déplacés internes) relevant de la compétence de l'UNHCR dans la

région est passé de 600 000 à la fin de l'année 2005 (164 000 réfugiés et 436 000 déplacés internes) à 504 000 à la fin de l'année 2006 (120 000 réfugiés et 384 000 déplacés internes), ce qui représente une diminution voisine de 100 000. Celle-ci est due d'une part au rapatriement et au retour des réfugiés et des déplacés internes originaires de Croatie et de Bosnie-Herzégovine, et d'autre part à l'intégration sur place des réfugiés en Serbie. Cependant, ces résultats positifs ne rendent qu'imparfaitement compte du problème de la viabilité économique à long terme, qui se pose pour les personnes





UNHCR/C. Cazuro.

Un grand nombre de déplacés Roms originaires du Kosovo vivent dans le camp de Konic 1, dans la périphérie de Podgorica.

qui ont été radiées des registres, ou de la présence d'une forte proportion d'individus extrêmement vulnérables au sein de la population encore réfugiée ou déplacée, qui demeure tributaire de la protection et de l'aide de l'UNHCR.

La Déclaration de Sarajevo, aboutissement de l'« Initiative 3x3 » conjointement menée par l'UNHCR, la Commission européenne et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), a créé une dynamique politique et fourni un programme de coopération concret pour supprimer les derniers obstacles empêchant de remédier durablement au sort des réfugiés chassés par les guerres survenues en BiH et en Croatie au milieu des années 1990. La radiation des réfugiés a progressé, un certain nombre d'entre eux ayant trouvé des solutions durables en Serbie et en BiH, ou au travers des programmes de reconstruction ou de logement en Croatie. La Déclaration de Sarajevo n'a toutefois pas permis de régler les questions en suspens qui devaient être résolues avant la fin de l'année 2006, à savoir la mise en place d'une solution équitable et globale au profit des ex-titulaires de baux de location-occupation et la validation des droits sociaux en Croatie.

Si des progrès modestes mais réguliers sont accomplis dans la recherche de solutions durables à la situation des réfugiés et des déplacés internes, le nombre de déplacés internes originaires du Kosovo demeure élevé :

207 000 déplacés en Serbie, 16 000 déplacés au Monténégro et 22 000 à l'intérieur de la province même. Ce phénomène s'explique en grande partie par la situation politique et sécuritaire actuelle. C'est pourquoi le retour des déplacés kosovars minoritaires ne peut avoir lieu que sur la base du volontariat le plus strict. À l'heure actuelle, la solution de l'intégration sur place n'est pas viable, pour une série de raisons politiques et socio-économiques. L'Organisation a donc adopté une stratégie souple : elle a continué à faciliter les retours librement consentis au moyen de visites de repérage, entre autres choses, et renforcé le régime de protection des déplacés internes. Dans le même temps, l'UNHCR a renforcé sa préparation aux situations d'urgence pour parer à d'éventuels déplacements de population dans la sous-région.

Contraintes

La recherche de solutions durables en faveur des Croates réfugiés à l'étranger ou déplacés dans leur propre pays s'est heurtée, comme au cours des années précédentes, à trois contraintes principales : le problème des droits de location-occupation, la question de la validation des droits sociaux et la mauvaise situation de l'emploi. Au Kosovo, contrairement aux prévisions, la question du statut n'a pas été réglée avant la fin de l'année, ce qui a compliqué la recherche et la mise en place de solutions durables au profit des déplacés internes, dans la province ou dans

d'autres régions. En Serbie, les changements politiques ont retardé l'adoption d'une nouvelle législation sur l'asile. En Albanie, l'élection d'un nouveau gouvernement à la fin de l'année 2005 a entraîné une réorganisation de la Direction des réfugiés et le renouvellement de son personnel, ce qui a ralenti les efforts, de l' UNHCR en vue de créer des capacités dans le domaine de l'asile.

Opérations

En **Albanie**, le programme de présélection mis en œuvre en coopération avec l'Organisation internationale pour les migrations, l'OSCE et le ministère de l'Intérieur a été officiellement transféré aux autorités en juin 2006. Le dispositif de présélection a été un outil opérationnel efficace pour identifier et diriger les demandeurs d'asile, les migrants clandestins et les victimes de la traite vers les procédures et les systèmes appropriés. À la fin du projet, plus de 2 000 gardes-frontières, policiers et fonctionnaires de l'Administration avaient été formés, 11 centres d'accueil et de transit avaient été remis en état dans d'importants postes frontaliers et huit véhicules, ainsi que du matériel informatique, avaient été fournis aux autorités.

En 2006, 53 réfugiés en moyenne ont été hébergés au centre d'accueil de Babrru, où ils ont bénéficié d'une pension complète financée par l'État. L'UNHCR a offert une aide médicale, juridique et sociale, ainsi que quelques articles domestiques. Cinquante réfugiés et demandeurs d'asile vivant dans des logements individuels ont également bénéficié d'une assistance médicale, juridique et sociale, comprenant notamment une indemnité de subsistance. Tous les enfants de réfugiés et de demandeurs d'asile ont été scolarisés. Aucun cas de refoulement n'a été signalé.

En **Croatie**, une nouvelle loi sur l'asile, qui devrait entrer en vigueur à la fin du premier semestre 2007, a été adoptée par le parlement en 2006. La loi, qui jette les bases d'un régime d'asile fiable et équitable, intègre la plupart des commentaires et suggestions de l'UNHCR. La Croatie, qui a reçu 94 demandes d'asile à ce jour, a reconnu son premier réfugié.

En coopération avec son réseau d'assistance juridique, l'UNHCR est intervenu en 2006 dans une vingtaine de milliers de cas, dont 5 600 cas en rapport avec des programmes de logement et de reconstruction, afin de faciliter la mise en place de solutions pour les personnes les plus vulnérables ; les autres cas avaient trait à la régularisation du statut des rapatriés, à l'accès à la citoyenneté et aux droits sociaux. Sur dix mille demandes déposées par des rapatriés désireux de bénéficier du programme d'aide au logement, deux mille ont donné lieu à une décision positive de l'administration au cours de l'année ; en outre, 550 décisions positives devraient être rendues dans un avenir proche et un millier de familles rapatriées se sont d'ores et déjà installées dans leur nouvel appartement. Par ailleurs, 19 équipes d'appui mobiles étaient opérationnelles et ont dispensé une aide humanitaire essentielle, ainsi qu'une orientation

psychosociale, à 15 000 rapatriés. En 2006, 78 réfugiés ont acquis la nationalité croate.

En **ex-République yougoslave de Macédoine**, les interventions du Haut Commissariat ont eu un impact positif sur la législation, puisqu'elles ont amélioré les dispositions concernant les réfugiés et les demandeurs d'asile dans la nouvelle loi relative aux étrangers et assuré l'intégration de garanties en rapport avec l'asile dans les « Instructions du ministère de l'Intérieur sur l'identification et l'assistance des victimes de la traite ». Néanmoins, on décelait toujours des lacunes dans la procédure d'asile. Les organes de recours n'ont pas les connaissances et l'indépendance requises pour fonctionner adéquatement, en dépit des efforts de renforcement des capacités de l'UNHCR. Qui plus est, les demandeurs d'asile et les réfugiés sont en majorité des Kosovars d'origine rom, ashkali et tsigane ; en fait, la plupart des réfugiés et demandeurs d'asile accueillis dans le pays – soit plus de 1 900 individus – sont issus de minorités ethniques. Sur l'ensemble de la population relevant de la compétence de l'UNHCR, 28 personnes ont obtenu le statut de réfugié, 1 200 demandeurs d'asile bénéficient de régimes de protection temporaire ou complémentaire et les autres ont vu leur requête rejetée.

En conséquence, le Haut Commissariat a continué à fournir des indemnités de subsistance, de logement et de chauffage, ainsi que des soins de santé primaires à tous les réfugiés vivant dans des logements individuels. Vingt-neuf femmes ont suivi des cours du soir pour parfaire leur instruction et 26 femmes au total ont bénéficié du système d'orientation relatif aux violences sexuelles et sexistes. Plus de 300 personnes, sur le millier d'apatrides *de facto* que compte le pays, ont acquis la nationalité macédonienne avec l'assistance de l'UNHCR.

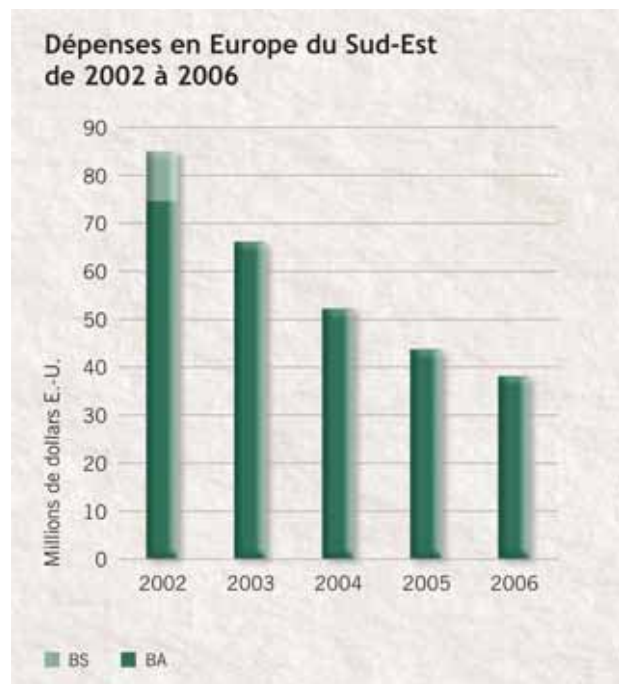
Au **Monténégro**, le parlement a adopté une nouvelle loi sur l'asile qui tenait amplement compte des suggestions de l'UNHCR. La nouvelle loi autorise l'accès du Haut Commissariat à tous les stades de la procédure. Les autorités ont continué à réenregistrer les réfugiés originaires de l'ex-Yougoslavie et à réviser leur statut. Fin 2006, la population réfugiée s'élevait à 6 900 personnes environ, contre à peine plus de 8 400 l'année précédente. Les rapatriements librement consentis (25 personnes) n'ont qu'une faible part dans cette diminution, qui est principalement due à la correction des données saisies, à des changements de statut et au déménagement de certains réfugiés dans d'autres pays. En ce qui concerne les déplacés internes originaires du Kosovo, la population est passée de 17 600 personnes à environ 16 200 : cette diminution s'explique par des retours au Kosovo (199 personnes) mais aussi et surtout par des changements de statut ou des déménagements. Les déplacés internes kosovars (dont beaucoup sont d'ethnie rom) et les réfugiés originaires de l'ex-Yougoslavie sont officiellement considérés comme des « déplacés » et ont de ce fait un statut mal défini, qui limite leurs droits et leur accès aux services de santé publique, aux services sociaux et au marché du travail.

L'UNHCR a assuré, avec le concours de son réseau d'assistance juridique, des services d'orientation juridique et de représentation judiciaire au profit de près de 7 900 réfugiés et déplacés internes et est parvenu à obtenir plus de 1 100 documents légaux. Huit victimes de violences sexuelles et sexistes ont bénéficié d'une représentation auprès des tribunaux et d'un accompagnement psychosocial. Trois ateliers de formation régionaux et deux tables rondes ont été organisés à l'intention de 150 fonctionnaires et membres d'ONG locales. Par ailleurs, 84 déplacés internes et réfugiés extrêmement vulnérables ont été hébergés dans sept institutions spécialisées, plus de 200 familles ont reçu une aide financière spécifique et 225 autres familles ont bénéficié d'un accompagnement psychosocial. Dans le secteur des abris, des travaux de réparation indispensables ont été réalisés dans trois camps rom et ont amélioré les conditions de vie de 3 000 déplacés internes ; la deuxième tranche des travaux de construction d'un centre d'accueil a été achevée.

Informations financières

Le plafonnement du budget, entraînant une réduction de 20 pour cent, a eu de profondes répercussions sur les activités de l'UNHCR en Europe du Sud-Est. L'aide alimentaire prodiguée à 3 200 rapatriés et déplacés internes au Kosovo a été interrompue et les activités de renforcement de l'autosuffisance et de formation professionnelle ont été réduites de 50 pour cent. En ex-République yougoslave de Macédoine, les distributions de trousse d'hygiène personnelle ont été limitées et les activités de formation réduites au strict minimum ; le taux de scolarisation n'a pas augmenté et l'UNHCR n'a pas été en mesure de financer les livres et les fournitures scolaires des enfants de réfugiés et de demandeurs d'asile.

Les dépenses de l'UNHCR dans la sous-région ont été réduites de plus de 55 pour cent au cours des cinq dernières années, conformément à la stratégie de retrait en toute responsabilité et en raison de la diminution du nombre de personnes relevant de la compétence du Haut Commissariat en Europe du Sud-Est. Cependant, comme les populations encore déplacées à l'intérieur de leur pays ou réfugiées à l'étranger comprennent une forte proportion de personnes extrêmement vulnérables, la réduction du nombre de personnes relevant de la compétence de l'UNHCR ne se traduit pas toujours par une diminution proportionnelle des besoins opérationnels.



Budget et dépenses (dollars E.-U.)		
Pays	Budget-programme annuel	
	Budget final	Dépenses
Albanie	1 763 552	1 427 060
Bosnie-Herzégovine	9 885 180	8 722 414
Croatie	4 915 391	4 210 120
Monténégro ¹	982 918	747 735
Serbie ¹	22 645 599	19 835 518
Ex-République yougoslave de Macédoine	3 520 897	3 087 886
Total	43 713 537	38 030 733

¹ Les dépenses pour la Serbie incluent les activités au Monténégro d'un montant de 1 177 410 dollars E.-U.

Contributions volontaires affectées (dollars E.-U.)		
Affectation	Donateur	Budget-programme annuel
Europe du Sud-Est		
	Japon	700 000
	États-Unis	11 076 912
	Norvège	981 997
	Suède	3 643 216
Sous-total		16 402 125
Albanie		
	Commission européenne	168 793
Sous-total		168 793
Bosnie-Herzégovine		
	Banque de développement du Conseil de l'Europe	517 181
	Commission européenne	782 202
	<i>Japan Association for UNHCR</i>	28 252
	Norvège	26 624
Sous-total		1 354 259
Croatie		
	Commission européenne	153 572
	Pays-Bas	827 679
Sous-total		981 251
Ex République yougoslave de Macédoine		
	Norvège	1 172 287
Sous-total		1 172 287
Monténégro		
	Commission européenne	4 675
Sous-total		4 675
Serbie		
	Allemagne	190 840
	Banque de développement du Conseil de l'Europe	517 181
	Commission européenne	477 683
	États-Unis	1 000 000
	Fédération de Russie	780 000
	Norvège	1 145 663
Sous-total		4 111 366
Total		24 194 756